

Conseil général de la Commune de Rochefort

Motion du GER

« Sécurité des usagers des voies publiques »

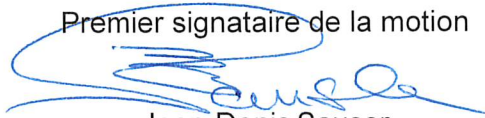
Par la voie de la présente motion, les élus du GER, notamment très sensibles aux questions de sécurité des usagers des voies publiques, comme le sont d'ailleurs bon nombre d'habitants de toute la commune de Rochefort,

demandent au Conseil Communal d'étudier les quatre objets suivants dans le but d'améliorer cette sécurité à savoir :

1. La création d'une voie piétonnière sécurisée permettant un accès au parking situé à l'Est du village de Brot-Dessous.
2. La sécurisation du trajet piétonnier allant du sud de la route de l'Erable aux Grattes au collège de Rochefort par
 - une mise en conformité de la hauteur du trottoir sur toute sa longueur ;
 - une nouvelle demande à adresser aux services compétents de l'Etat pour la limitation de vitesse de ce secteur à 60 Km/h.
3. La sécurisation du trajet piétonnier allant du carrefour de Rochefort à l'entrée de Chambrelieu par une mise en conformité de la hauteur du trottoir sur toute sa longueur.
4. Pose d'une ligne jaune pour piétons sur la chaussée vers Chassagnettaz à Chambrelieu et indication(s) pour les automobilistes qu'il y a des piétons.

Rochefort, le 13 novembre 2018

Premier signataire de la motion



Jean-Denis Sauser

Les autres signataires de la motion :

Véronique Barraud



Damia Cima



Nathalie Fahrni



Expédition (par e-mail) :

- Au Conseil communal de Rochefort, pour
 - insertion de cette motion à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général
 - envoi dans les meilleurs délais possibles aux présidents des groupes du Conseil général, dès que le Conseil communal a pris la décision de faire figurer la motion à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général
- Aux membres du GER (pour information)